



## **Pour un protocole de déconfinement du secteur des Centres culturels et des petits lieux de diffusion de la FWB**

Propositions de l'**ACC** (Association des Centres culturels), de l'**ASTRAC** (Réseau des Professionnels en Centres culturels) et de l'**ASSPROPRO** (Association des Programmateurs Professionnels).  
30/4/2020

### **1. Introduction**

Le déconfinement s'annonce et les acteurs de la culture sont en attente de directives qui leur permettront de faire des choix d'action et de gestion pertinents dans les prochaines semaines et les prochains mois, mais force est de constater que le plan progressif annoncé par le gouvernement reste très laconique et incertain sur ce point. Faute d'un calendrier et d'un cadre juridique précis pour le court et moyen terme, il est impossible aujourd'hui pour les opérateurs et leurs équipes de mettre en place un fonctionnement professionnel efficace et d'assurer leurs engagements en vue du lancement de la saison à venir et pour permettre une reprise (même partielle) de leurs activités prévues entre mai et août 2020.

Il est pourtant crucial de permettre rapidement une reprise de la vie culturelle, partout où cela est possible sans risques sanitaires inacceptables.

Une prolongation du confinement mettra en difficulté un nombre considérable d'opérateurs, mais surtout, les portes fermées de tous les lieux culturels du pays empêchent le partage des œuvres produites par nos artistes et techniciens toutes disciplines confondues, et interdisent ou constituent un frein colossal à la réalisation des activités et initiatives dans les murs ou en dehors des structures pour soutenir les populations dans l'exercice effectif de leurs droits culturels.

Les fédérations ACC, ASTRAC et ASSPROPRO se sont associées pour traduire les réalités spécifiques et diverses des opérateurs des secteurs qu'ils représentent, et relayer des propositions au Gouvernement pour la définition d'un protocole de déconfinement.

### **2. Méthode de travail**

Entre le 23 et le 28 avril 2020, les trois fédérations ont mené un sondage auprès d'une sélection d'opérateurs afin de mieux connaître leurs capacités, intentions, souhaits et interrogations en vue d'une réouverture des lieux et d'une reprise de leurs activités dans le respect des consignes sanitaires.

39 Centres culturels et 1 diffuseur ont participé à l'enquête composée uniquement de questions ouvertes.

Si le sondage ne se veut pas représentatif, il a permis de dégager de grandes tendances en termes de capacités, d'intentions, de souhaits et d'interrogations.

### 3. Propositions

#### Cadre général

Il est important de penser et d'organiser la reprise de la vie culturelle dans la plus grande cohérence possible avec la reprise de tous les autres aspects de la vie en société.

Nos différentes propositions cherchent dès lors à s'inscrire de manière logique dans les intentions et l'agenda de déconfinement annoncés par le Gouvernement fédéral pour les semaines à venir.

Le déconfinement de nos opérateurs se fera dans le respect des mesures générales ainsi que celles propres au secteur culturel dans son ensemble qui seront émises par les autorités gouvernementales et sectorielles dans le cadre de l'exercice du travail. À ce stade, nous pensons notamment au **Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail** édité par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale du 23 avril 2020.

#### Cadre sectoriel

Dans le texte qui suit, nos propositions spécifiques pour les opérateurs que nous défendons articulent un phasage et une série de consignes concrètes pour de bonnes pratiques à susciter, à soutenir et à accompagner, le tout précédé ou complété de quelques éléments de contexte.

Vu la grande diversité des opérateurs, chaque lieu sera amené à réaliser son propre cahier de charges adapté à ses réalités spécifiques. Ce cahier de charges intégrera un processus d'information et de formation des équipes sur les mesures de précautions nécessaires à la protection des équipes et des populations en lien avec chacune des activités à relancer, mais aussi sur le développement d'initiatives nouvelles et adaptées pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques nés de la crise.

À noter également que le secteur des Centres culturels se caractérise par une relation très étroite avec les pouvoirs locaux, notamment en ce qui concerne les infrastructures. Cela peut avoir pour effet de soumettre les Centres culturels à des scénarios de déconfinement multiples et différents selon les lieux, avec un rôle potentiel important des communes dans l'écriture de ceux-ci.

#### a. Gestion du personnel

##### Contexte

Dans la plupart des Centres culturels et petits lieux de diffusion, les équipes ont continué à travailler malgré l'interdiction des activités culturelles. Le travail n'a pas manqué et le recours au chômage temporaire est resté limité.

Une majorité de travailleur.se.s est passée au télétravail, mais cette « solution » n'a pas été vécue par tous de la même manière (selon la présence de jeunes enfants, l'accès à un équipement adapté, l'organisation des contacts entre collègues, ...).

Globalement, les équipes sont restées motivées et l'envie est grande de reprendre le travail « comme avant » et de se revoir, même si c'est aussi une source de stress non négligeable pour plusieurs.

Si cela ne semble pas possible pour tous à très court terme, le retour aux locaux se prépare, avec des aménagements : présence des travailleur.se.s en alternance avec poursuite du télétravail ou grâce à une organisation adaptée des congés, distanciation sociale grâce à un réaménagement des locaux, port de masques (fournis ou pas, par les opérateurs culturels), hygiène des mains (gel fourni par les opérateurs culturels), nettoyage des locaux plus régulier, désinfection du matériel,...

À noter toutefois que certains insistent sur un manque d'équipement et de formation aux gestes de sécurité et sur des inquiétudes importantes chez certains travailleur.se.s, notamment les parents de jeunes enfants ne pouvant retourner à l'école, les personnes obligées de se déplacer avec les transports en commun et celles considérées comme étant à risque.

## Propositions

La première phase du déconfinement prévoit un assouplissement des mesures de précaution. S'il convient de clarifier au maximum tous les tenants et aboutissants de cet assouplissement, il semble qu'il permet aux entreprises d'organiser, moyennant le respect de conditions strictes, un retour des équipes sur les lieux de travail dès le 4 mai 2020.

Pour les Centres culturels et les petits lieux de diffusion également, une réintégration progressive des locaux deviendra ainsi possible.

Ceci ne devrait pas donner lieu à l'adoption de mesures de sécurité spécifiques outre celles décidées pour les autres entreprises, tant que les lieux restent fermés aux publics.

Les opérateurs auront la possibilité d'organiser le retour des équipes en tenant compte des caractéristiques des locaux et des équipements, de la possibilité pour chacune des fonctions d'effectuer de manière efficace ses missions en télétravail et des réalités spécifiques de chaque travailleur.se. Cela se fera idéalement sur la base d'un dialogue constructif au sein des équipes.

La réalisation d'un protocole adapté au lieu sera accompagnée par la définition d'un **processus d'information/de formation des équipes**, afin de réduire au maximum les risques pour le personnel et en prévision de la réouverture du lieu et de la relance progressive de l'action culturelle en sécurité.

## Concrètement

- Retour possible aux locaux dès le 4 mai 2020 en respectant les mesures sanitaires
- Information des opérateurs relative aux mesures nécessaires afin de réduire au maximum les risques : diffusion d'outils pratiques dès aujourd'hui
- Pour tou.te.s les collaborat.eur.rice.s de nos associations :
  - Poursuite du télétravail mis en place de manière systématique depuis l'instauration du confinement dès lors que la nature des fonctions le permet, moyennant l'organisation d'une réflexion concertée en équipe;
  - Écartement des travailleur.r.se.s situé.e.s dans les « groupes à risque » moyennant une prolongation du mécanisme de chômage temporaire pour force majeure pour ces groupes de travailleur.r.se.s;
  - Les travailleur.r.se.s présentant des signes de refroidissement (écoulement nasal, maux de tête, température, courbatures, toux, éternuements...) seront invité.e.s à rester chez eux pour une durée de 14 jours dans les conditions prévues par les partenaires sociaux.
- Réorganisation des lieux de travail si nécessaire (distanciation sociale)
- Réaménagement des horaires si nécessaire
- Nettoyage des locaux renforcés si nécessaire
- Mise à disposition de savon, gel hydroalcoolique
- Formation et information des équipes sur les mesures nécessaires afin de réduire au maximum les risques.

## b. Accueil des publics et travail avec les populations

### Contexte

Pendant la période de confinement, les seules activités que les Centres culturels et les petits lieux de diffusion (à quelques exceptions près) ont pu mener sont des activités « à distance ».

Dans un contexte d'incertitude, quelques opérateurs ont d'ores et déjà décidé de tout arrêter jusqu'au mois de septembre, dans l'espoir de pouvoir redémarrer à la rentrée. On évoque une incapacité à gérer correctement les risques sanitaires, comme l'impossibilité de préparer les activités et de lancer une communication dans un contexte de flou et de désorganisation.

Une majorité de nos opérateurs toutefois souhaitent être disponibles aux côtés des citoyens pour les aider à traverser cette période difficile et ils se préparent à la relance de certaines activités ou sont en train d'imaginer de nouvelles initiatives adaptées au contexte sanitaire (une scène slam dans un espace extérieur clos, une balade contée dans un parc, une projection de film en drive in, etc.)

La culture n'est pas un « sport de contact », mais pour les Centres culturels et les petits lieux de diffusion qui développent une action de proximité, la convivialité, les conversations et les discussions, la spontanéité de l'expression et des contacts façonnent l'esprit et l'impact de leurs initiatives. Conserver cet esprit et garantir cet impact malgré l'adoption de gestes et dispositifs de protection sera un véritable défi pour nos secteurs, tenant compte aussi des moyens limités dont ils disposent, mais les opérateurs sont prêts à le relever.

Aujourd'hui, les inquiétudes et les craintes de ces derniers sont avant tout engendrées par le climat d'incertitudes quant à leur avenir proche et à moyen terme, climat qui les empêche de se projeter dans l'avenir pour faire des choix d'action, mais surtout de gestion pertinents.

Il est nécessaire de réduire au maximum ces incertitudes grâce à <b>la communication de consignes claires et identiques pour tous</b> , et à la définition de perspectives de déconfinement (même révocables) <b>au-delà des 15 jours à venir</b> .
---

### Propositions

Il est fondamental de relancer la vie culturelle : **l'action culturelle est une contribution cruciale à la vie en société et au bien-être de chacun**, aussi et notamment en cette période de crise qui nous impose de repenser nos habitudes et nos évidences et qui met à l'épreuve nos capacités d'action et de créativité.

Si chaque lieu doit être libre d'apprécier ses possibilités et de prendre sa propre décision, la généralisation d'une fermeture estivale exceptionnelle pour l'ensemble de nos opérateurs n'est donc pas souhaitable.

Chaque initiative culturelle possible au regard des exigences sanitaires doit pouvoir redémarrer, dès que possible. Cela permettra également aux équipes professionnelles de retrouver plus de sens dans leur travail quotidien.

Cette relance sera progressive et se calquera sur le phasage prévu pour les autres secteurs d'activité – avec la possibilité d'un retour en arrière si l'évolution de l'épidémie l'impose, ou une accélération si elle le permet.

Les délais proposés seront donc constamment adaptables aux modifications de délais fixés par le Gouvernement.

Dans chaque phase, les mesures sanitaires nécessaires dans l'ensemble des secteurs d'activité seront bien évidemment respectées, complétées le cas échéant de mesures spécifiques et traduites dans une série de bonnes pratiques adaptées aux réalités sectorielles (voir ci-dessus).

Malgré toutes les projections possibles, il reste une inconnue de taille, le comportement des publics. Seront-ils prêts à réintégrer les lieux culturels, à renouer les contacts, malgré tout ce qui

pourra être mis en place par les opérateurs culturels et les équipes pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles de protection, de confort et de convivialité ?  
La question se pose également pour les publics scolaires.

**Dès que possible, la FWB mettra en place une campagne de communication concertée avec les secteurs culturels afin de contribuer à restaurer progressivement la confiance chez les citoyens et d'annoncer la reprise et la nécessité d'accéder à la Culture.**

**Aussi, il est primordial que le Gouvernement sensibilise les pouvoirs locaux à la possibilité et à l'intérêt de reprendre des activités culturelles, sur base des recommandations en vigueur, sans restrictions plus contraignantes.**

A côté de ce soutien pour rassurer les publics et sensibiliser les pouvoirs locaux, les opérateurs sont en attente d'une **clarification de leurs responsabilités** envers leurs publics, leurs partenaires et des tiers.

- **Phase 1, dès le 4 mai** : préparation de l'ouverture des lieux aux publics.
- **Phase 2, dès le 11 mai** (comme les commerces) : ouverture possible des lieux, uniquement pour un service d'accueil et d'information.
- **Phase 3, dès le 18 mai** (comme les Musées et les écoles) : possibilité d'accueillir des expositions, de relancer des ateliers, d'accueillir des résidences d'artistes, possible reprise des activités de petite envergure à l'extérieur.
- **Phase 4, dès le 8 juin** : possible reprise des activités de petite envergure à l'intérieur comme à l'extérieur, possibilité de reprendre les stages.
- **Phase 5, dès le 1<sup>er</sup> septembre** : reprise de la diffusion en salle sous certaines conditions.

### **Concrètement**

Dans chacune des phases, les mesures et bonnes pratiques de la précédente seront maintenues, sauf décision d'assouplissement du gouvernement pour l'ensemble des secteurs.

#### **PHASE 1 dès le 4 mai**

- Établissement d'un plan de déconfinement spécifique et adapté aux réalités du lieu, y compris réflexion sur le nombre maximum de personnes pouvant être admises dans la zone d'accueil, en respectant la distanciation sociale
- Information des publics via les sites internet et autres moyens de communication électronique sur l'organisation du déconfinement et les mesures à respecter
- Privilégier les contacts par téléphone et par voie électronique
- Si possible, pose de plexiglas pour séparer le personnel d'accueil des publics, avec éventuellement pose de lignes au sol (selon avis d'experts)
- Voir aussi ci-dessus : certaines mesures relatives aux équipes seront d'application pour l'accueil des publics également

## **PHASE 2 dès le 11 mai**

- Privilégier les contacts avec le public par téléphone et par voie électronique
- Affichage des mesures et gestes nécessaires à destination des publics
- Port de masques par le personnel d'accueil recommandé, voire généralisé, là où le respect de la distanciation sociale ou la séparation à l'aide d'un plexiglas n'est pas possible (selon avis d'experts)
- Service de nettoyage adapté

## **PHASE 3 dès le 18 mai**

### Expositions

- Attention aux gestes de protection pour éviter la contamination suite à la manipulation des œuvres et pendant le montage de l'exposition
- Définition d'un nombre maximum de visiteurs, selon les caractéristiques du lieu (distanciation sociale)
- Privilégier les visites sur réservation
- Présence d'un membre du personnel pour informer les visiteurs et veiller au respect des exigences sanitaires

### Ateliers

- Définition d'un nombre maximum de participants, selon les caractéristiques du lieu (distanciation sociale) – dédoublement de certains groupes si nécessaire  
➔ max. autorisé : 10 personnes pour les ateliers à l'intérieur
- Limiter le nombre de personnes qui accompagnent/encadrent l'atelier : de préférence, 1 animateur, toujours le même
- Rappel des consignes et gestes nécessaires aux participants en introduction du premier atelier
- Si besoin, port du masque par l'animateur (mis à disposition par l'opérateur)
- Si besoin, mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Privilégier le travail à l'extérieur
- Aérer les locaux
- Séparer les groupes (organisation des espaces et des horaires), éviter les rassemblements
- Nettoyage des locaux après chaque utilisation
- Organisation de la prise des repas, l'accès aux locaux et aux toilettes selon les recommandations générales

### Résidences d'artistes – soutien à la création

- Définition du type de résidences d'artistes selon la possibilité ou non de respecter la distanciation sociale (écriture de plateau, création lumière, son, ...)
- Priorité aux artistes en création
- Dialogue et accord sur les responsabilités respectives des lieux d'accueil et des artistes en résidence, en lien avec la nécessité de réduire ensemble au maximum les risques sanitaires pour chaque partie (y compris les autres utilisateurs des lieux)
- Définition des possibilités d'organisation de bancs d'essai selon la possibilité ou non de respecter la distanciation sociale
- Voir aussi point « ateliers »

### Autres activités de petite envergure à l'extérieur (mini-spectacles, rencontres, animations, ...)

- Définition d'un nombre maximum de participants, selon les caractéristiques du lieu (distanciation sociale ou port du masque) et organisation adaptée de l'espace  
➔ max autorisé : à définir (se calquer sur d'autres rassemblements autorisés, ex. dans les transports en commun)
- En fonction de la possibilité ou non de respecter la distanciation sociale strictement, port du masque par le personnel et le cas échéant exigence du port du masque par les participants
- Participation uniquement sur réservation
- Rappel des consignes et gestes nécessaires en introduction de chaque activité
- Pas de bar avant l'ouverture générale de l'horeca

### **PHASE 4 dès le 8 juin**

#### Activités de petite envergure à l'intérieur (mini-spectacles, rencontres, animations, ...)

Voir notamment les mesures pour le même type d'activités à l'extérieur.

- Attention particulière à la possibilité de permettre aux participants une bonne hygiène des mains, mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des salles avec invitation de s'en servir
- Si besoin, réaménagement des salles et autres lieux, dont notamment les sanitaires (distanciation sociale)

#### Stages

Voir notamment les recommandations pour les ateliers.

### **PHASE 5 dès le 1<sup>er</sup> septembre**

Cette phase pourrait permettre une reprise de la diffusion en salle si l'évolution de l'épidémie l'autorise.

Toutefois, pour une grande partie des représentations, **le respect de la distanciation sociale telle que préconisée actuellement risque d'être impossible dans les salles de spectacle de nos secteurs, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue pratique, et cela indépendamment du volume des salles.**

Cela nécessitera notamment une réduction importante des jauges (de 50 à 75%) et dès lors des pertes financières inacceptables.

Dans la meilleure des hypothèses, la FWB créerait un fonds de soutien pour compenser ces pertes et permettre le lancement de la saison telle que prévue.

Une solution plus réaliste serait d'imposer le port du masque aux spectateurs, combiné ou pas à la définition d'un maximum de personnes autorisées par mètre cube. Si les masques devaient être mis à la disposition des spectateurs par les opérateurs, il conviendrait de leur en fournir en nombre suffisant, ou au moins de prévoir des aides afin de leur permettre de se procurer des masques de qualité à moindre coût.

**Si aucune dérogation aux mesures de distanciation sociale ne pouvait être admise, il nous paraît difficile de défendre une reprise générale de la diffusion en salle à la rentrée.**

Il conviendrait alors d'organiser très rapidement un débat avec les différents secteurs culturels concernés sur l'opportunité ou pas de prolonger l'interdiction de ce type d'activité de plus grande envergure jusqu'à la fin de l'année voire une date ultérieure à définir de manière concertée. Les opérateurs sont en attente de perspectives claires. Il est nécessaire à nos secteurs de pouvoir s'organiser dès aujourd'hui afin de ne plus aggraver les dégâts financiers déjà très importants pour différents lieux (éviter des frais inutiles, par exemple de communication et permettre une

annulation des contrats impossibles à respecter). Outre l'aspect financier, les équipes ont besoin de clarté. Elles s'épuisent à travailler dans l'incertitude de savoir si les projets qu'elles prévoient sur le court et moyen termes seront maintenus ou annulés. Il s'agit aussi de les aider à garder la motivation et l'engagement dont elles font preuve quotidiennement.

Si cette hypothèse d'une interdiction prolongée des activités rassemblant un nombre plus considérable de personnes se concrétisait, le développement d'une programmation adaptée et pensée à plus court terme constituera une alternative qui permettra aux opérateurs de poursuivre leurs missions tout en contribuant à soutenir les artistes et techniciens des arts vivants à travers des formules de plus petite envergure, moins onéreuses, et plus en phase avec un déconfinement progressif à plus long terme.

Il est important également de souligner la problématique de la programmation scolaire qui, outre tous les aspects mentionnés plus haut, engendre d'autres problèmes tels que les déplacements en bus. Le développement d'une programmation spécifique à destination des écoles devra être construit en concertation avec les différents partenaires, les écoles, les artistes et les programmeurs. Les métiers de la culture vont devoir se réinventer dans l'objectif de maintenir l'accès à la culture pour tous et donner place à l'imaginaire et à l'expression de ses émotions.

#### **4. Conclusion**

Les mesures de précaution imposées à nos secteurs ont eu et continuent d'avoir d'importantes conséquences. À cela s'ajoutent les efforts humains et financiers exceptionnels qui seront encore nécessaires pour continuer à garantir au maximum la santé de tous pendant (et après ?) le déconfinement, mais aussi en lien avec la nécessité d'adapter l'action développée à de nouveaux besoins nés de la crise.

Tout ceci se traduira de manière inévitable, pour une partie des opérateurs au moins, par une impossibilité de respecter les exigences décrétales ou telles que définies dans le cadre de leurs accords de subventionnement pour l'année 2020 et peut-être même pour l'année 2021.

Nous plaçons pour une immunisation totale de la subvention structurelle 2020 pour chaque opérateur ayant rempli les missions globales de son secteur qui pourra justifier que la crise dans ses différents aspects l'a empêché de respecter les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs du cahier de charge faisant l'objet de son subventionnement. En effet, les mesures de soutien prises par le Gouvernement de la FWB ne semblent à ce stade pas suffisamment claires quant à la garantie d'un pareil maintien des subventions.

Sachant que les conséquences s'étaleront sur le long terme, nous sollicitons déjà le Gouvernement pour le maintien de l'immunisation totale de la subvention structurelle pour 2021.

L'ensemble de ces mesures de soutien ne paraît pas suffisamment prendre en compte les réalités de nos secteurs ; elles seront donc inaccessibles à une grande partie de nos opérateurs. Ces derniers ont pourtant subi d'importantes pertes et devront encore faire des dépenses exceptionnelles.

La mise en œuvre du déconfinement et la reprise de la vie culturelle devront dès lors être accompagnées de nouvelles mesures de soutien adaptées et définies en concertation avec les représentants de nos secteurs.

#### Contacts :

Patricia Santoro, directrice de l'ACC – [direction@centres-culturels.be](mailto:direction@centres-culturels.be)

Liesbeth Vandersteene, directrice de l'ASTRAC – [liesbeth@astrac.be](mailto:liesbeth@astrac.be)

Nadine Renquet, directrice d'ASSPROPRO – [coordination@asspropro.be](mailto:coordination@asspropro.be)